

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS284

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 4

À l'alinéa 2, substituer aux références :

« L. 2411-2 et L. 2142-1-1 »

les références :

« L. 2142-1-1 et L. 2411-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel